



CONSEIL GÉNÉRAL
DE
COINSINS

**PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL GENERAL
DU LUNDI 19 JUIN 2023**

La Présidente Catherine FAUPEL ouvre la séance à 20h15.

L'ordre du jour est le suivant :

- 1. Appel**
- 2. Adoption du procès-verbal de la séance du 05 décembre 2022**
- 3. Communications du Bureau**
- 4. Préavis N° 001/2023** relatif à la gestion et à l'approbation des comptes 2022 :
 - a) présentation par la Municipalité
 - b) rapport de la Commission de Gestion et des Finances
- 5. Préavis N° 002/2023** relatif à l'arrêté d'imposition pour l'année 2024 :
 - a) présentation par la Municipalité
 - b) rapport de la Commission de Gestion et des Finances
- 6. Préavis N° 003/2023** concernant l'actualisation de la convention de la SIAEP (Service Intercommunal pour l'Alimentation en Eau Potable Coinsins-Duillier) :
 - a) présentation par la Municipalité
 - b) rapport de la Commission ad'hoc
 - c) rapport de la Commission de Gestion et des Finances
- 7. Préavis N° 004/2023** relatif à l'adoption du règlement sur le Fonds communal pour encourager les énergies renouvelables et l'efficacité énergétique :
 - a) présentation par la Municipalité
 - b) rapport de la Commission de Gestion et des Finances
- 8. Election du Bureau du Conseil Général**
- 9. Election de la Commission de Gestion et des Finances**
- 10. Election de la Commission de Recours en matière de Taxes et d'Impôts**
- 11. Informations municipales**
- 12. Divers et propositions individuelles**

<p>PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL GENERAL DU LUNDI 19 JUIN 2023</p>
--

1. Appel

L'appel fait constater la présence de 40 conseillères et conseillers. Le quorum est atteint. Vu ce qui précède, le Conseil peut valablement délibérer.

La Présidente prend note que deux personnes désirent se faire assermenter et demande qu'elles viennent vers elle pour se nommer clairement. Il s'agit de :

- Mme Angela PARRILLO
- Mme Zoélie VALENTINO

Après avoir regagné leurs places, ces personnes sont assermentées par la Présidente, conformément à la coutume et au règlement.

2. Adoption du procès-verbal de la séance du 05 décembre 2022

La lecture du procès-verbal n'est pas sollicitée mais M. Aurelio MOCCIA prend la parole afin de faire corriger ses propos lors de sa proposition individuelle.

Le texte amendé est le suivant : « *M. Aurelio MOCCIA nous informe, au nom de l'amicale des pompiers, que la raisinée s'est à nouveau déroulée avec succès. Cependant l'amicale souhaite arrêter sa participation à cette activité et une collaboration avec la jeunesse de Coinsins est envisagée pour reprendre le flambeau. De son côté, l'amicale a envie d'organiser des ateliers de cuisine qui seraient moins fatiguant et lance un appel à prendre contact avec elle pour élaborer un nouveau projet.* »

Sans autres remarques, le PV est dès lors approuvé à la majorité moins une abstention.

3. Communications du Bureau

La Présidente rappelle que peu de conseillers reçoivent les préavis par courriels. Elle lance un appel pour que les Conseillers fassent la demande dans ce sens en communiquant leurs adresses emails à la secrétaire, à la fin de la séance.

M. John TRACEY demande si c'est possible de recevoir tous les documents par courriels. La Présidente précise que l'ordre du jour et le procès-verbal de la dernière séance seront toujours envoyés par courrier, selon les recommandations de la Préfecture.

La Présidente rappelle aux conseillers que dès deux absences non excusées valablement, une lettre sera envoyée pour révoquer la personne concernée.

4. Préavis N° 001/2023 relatif à la gestion et à l'approbation des comptes 2022 :

- a) La Présidente donne la parole au Syndic Laurent BARDET qui propose de ne pas procéder à la lecture complète des préavis municipaux de la séance du jour. La proposition étant acceptée, seule la conclusion est lue en recommandant à l'assemblée d'accepter le préavis.
 - Les comptes communaux 2022 se présentent comme suit :
 - Revenus : Fr. 4'613'163.24
 - Charges : Fr. 4'545'534.78
 - Excédent de revenus : Fr. 67'628.46

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL GENERAL
DU LUNDI 19 JUIN 2023

- b) La Présidente remercie la Municipalité et prie la Commission de Gestion et des Finances de porter à la connaissance des Conseillers leur rapport par l'intermédiaire de M. Yannick SUBLET.

La Commission mentionne le départ de la société Merck qui implique un premier exercice avec l'absence de grande variation entre le budget et les comptes sur les points liés à l'imposition. Elle relève que les comptes sont bénéficiaires et en accords avec le budget.

En plus des comptes de la Commune, la Commission a également revu les comptes 2022 de la SIAEP et a conclu à une bonne tenue des comptes.

- Ce rapport conclut à l'acceptation des comptes 2022.

La Présidente Catherine FAUPEL remercie et ouvre la discussion.

M. John TRACEY demande la parole afin de remercier la Municipalité pour la clarté des documents présentant les comptes 2022.

Personne ne demandant plus la parole, la discussion est close.

Il est passé au vote :

Le Conseil général de Coinsins

Vu	le préavis municipal N° 001/2023
Vu	les comptes 2022 présentés
Vu	le rapport de gestion de la Municipalité pour l'année 2022
Ouï	le rapport de la Commission de gestion et des finances
Considérant	que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour

Décide

- 1) **d'accepter** à la majorité moins une abstention,
les comptes 2022 tels que présentés
- 2) **de donner décharge** à la Municipalité pour sa gestion durant l'année 2022

5. Préavis N° 002/2023 relatif à l'arrêté d'imposition pour l'année 2024 :

- a) La Présidente donne la parole au Syndic Laurent BARDET qui, comme accepté en début de séance, procède uniquement à la lecture du titre et de la conclusion en recommandant à l'assemblée d'accepter le préavis.

- La Municipalité propose de modifier notre arrêté d'imposition en abaissant le taux à 49% pour l'année 2024, les autres impôts et taxes demeurant inchangés.

- b) La Présidente remercie la Municipalité et prie la Commission de gestion et des finances de porter à la connaissance des Conseillers leur rapport par l'intermédiaire de M. Serge DURST.

- Ce rapport conclut à l'acceptation du préavis tel que présenté par la Municipalité.

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL GENERAL
DU LUNDI 19 JUIN 2023

La Présidente Catherine FAUPEL remercie, ouvre la discussion et la clôt, personne ne demandant la parole.

Il est passé au vote :

Le Conseil général de Coinsins

Vu le préavis municipal N° 002/2023
Ouï le rapport de la Commission de gestion et des finances
Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour

Décide

- 1) **d'adopter** à la majorité moins une abstention
l'arrêté d'imposition pour l'année 2024 tel qu'il figure en annexe du présent préavis et dont il fait partie intégrante

6. Préavis N° 003/2023 concernant l'actualisation de la convention de la SIAEP (Service Intercommunal pour l'Alimentation en Eau Potable Coinsins-Duillier) :

- a) La Présidente donne la parole au Syndic Laurent BARDET qui, comme accepté en début de séance, procède uniquement à la lecture du titre et de la conclusion en recommandant à l'assemblée d'accepter le préavis.
- b) La Présidente remercie la Municipalité et prie la Commission ad'hoc de porter à la connaissance des Conseillers leur rapport par l'intermédiaire de Mme Cynthia VALENTINO.
 - Ce rapport propose d'accepter le préavis tel que présenté par la Municipalité
- c) La Présidente remercie la Commission ad'hoc et prie la Commission de gestion et des finances de porter à la connaissance des Conseillers leur rapport par l'intermédiaire de Mme Lucy NIGGLI.
 - Ce rapport propose d'accepter le préavis tel que présenté par la Municipalité.

La Présidente Catherine FAUPEL remercie, ouvre la discussion et la clôt, personne ne demandant la parole.

Il est passé au vote :

Le Conseil général

Vu le préavis municipal N° 003/2023
Ouï le rapport de la Commission ad'hoc
Ouï le rapport de la Commission de gestion et des finances
Considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL GENERAL
DU LUNDI 19 JUIN 2023

Décide

- 1) **d'accepter** à la majorité moins 2 abstentions
le préavis municipal N° 003/2023 tel que présenté
- 2) **d'autoriser la Municipalité de Coinsins à signer l'acte de convention de la SIAEP**, liant les communes de Duillier et Coinsins, pour une durée de 30 ans et à signer tout acte y relatif.

7. Préavis N° 004/2023 relatif à l'adoption du règlement sur le Fonds Communal pour encourager les énergies renouvelables et l'efficacité énergétique.

- a) La Présidente donne la parole au Syndic Laurent BARDET qui, comme accepté en début de séance, procède uniquement à la lecture du titre et de la conclusion en recommandant à l'assemblée d'accepter le préavis.
- b) Le Président remercie la Municipalité et prie la Commission de gestion et des finances de porter à la connaissance des Conseillers leur rapport par l'intermédiaire de M. Nicolas CHABAL.
 - Ce rapport propose d'accepter le préavis tel que présenté par la Municipalité.

La Présidente Catherine FAUPEL remercie, ouvre la discussion et la clôt, personne ne demandant la parole.

Il est passé au vote :

Le Conseil général

Vu le préavis N° 004/2023
Où le rapport de la Commission de gestion et des finances
Considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour

Décide

d'adopter à la majorité moins 1 abstention,
le Règlement sur le Fonds communal pour encourager les énergies renouvelables et l'efficacité énergétique.

8. Election du Bureau du Conseil Général

La Présidente Catherine FAUPEL annonce être d'accord de continuer la présidence et demande aux Conseillers si quelqu'un d'autre souhaite prendre cette fonction. Personne ne se proposant, elle est élue par acclamation.

La Présidente rappelle les noms des membres actuels du Bureau et annonce que tous sont d'accord de continuer, la secrétaire n'étant pas concernée car élue pour 5 ans (2021-2026). Personne ne se proposant dans l'assemblée, la Présidente propose que

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL GENERAL
DU LUNDI 19 JUIN 2023

les membres du Bureau soient élus, conformément au règlement, par acclamation si le Conseil Général n'y voit pas d'inconvénient.

M. André LEVEQUE (vice-président), M. Nicolas CHABAL et M. Yannick SUBLET (scrutateurs), Mme Peta TRACEY (scrutatrice-suppléante) et M. Pascal DURUSSEL (scruteur-suppléant) sont élus pour une année.

La Présidente remercie les conseillers pour leur confiance.

9. Election de la Commission de Gestion et des Finances

En préambule, la Présidente rappelle, que selon l'art. 34 du règlement communal du Conseil Général, le membre le plus ancien est tenu de remettre son mandat à disposition afin de garantir le renouvellement des membres de la Commission et précise que les membres sont élus pour un an.

M. Yannick SUBLET étant le plus ancien est considéré sortant. M. Léon SPICHIGER confirme ne pas se représenter et propose la candidature de M. Edo SBRISSE qui est élu par acclamation. La Présidente demande si quelqu'un d'autre est intéressé.

M. Alain VALENTINO se propose et est également élu par acclamation.

Les trois autres membres actuels, Mme Lucy NIGGLI, M. Nicolas CHABAL ainsi que M. Serge DURST acceptent de reconduire leur mandat pour 1 an.

10. Election de la Commission de Recours en matière de Taxes et d'Impôts

Les trois membres sortants sont d'accord de continuer. Mme Corinne WAELTI confirme que la charge de travail est faible. M. Jean ANNAS et M. Aurelio MOCCIA sont également élus par acclamation pour une année.

11. Informations municipales

Le Municipal Serge CERATO informe qu'un défibrillateur a été installé dans la rampe du parking du bâtiment de l'Orée du Bois. Une formation d'une durée de 4h pour apprendre à s'en servir sera organisée et une attestation de cours sera remise à la fin de la formation. Les inscriptions sont ouvertes jusqu'au 15 juillet. Il confirme à Mme Claudia MARTIN que les cours auront lieu à Coinsins. M. Michel VENANZI demande la raison de son installation à cet endroit au lieu de l'auberge et il lui est répondu que le défibrillateur doit être installé sur le réseau de la Commune et protégé des intempéries et du soleil. Le Syndic ajoute qu'un contrat de téléphonie est nécessaire et que c'est ce qui a été prévu dans le contrat avant la construction du bâtiment. M. Serge CERATO confirme à M. Alain VALENTINO qu'il y a désormais deux défibrillateurs à Coinsins en accès public, l'autre étant dans la zone industrielle.

Le Municipal Serge CERATO propose aux Conseillers qui le souhaitent de faire un tour du chantier de l'école, tout de suite après la fin de la séance du Conseil.

La Municipale Gisèle MARTINEZ ROBA informe qu'en réponse à une demande lors du Conseil du 05 décembre 2022, une date pour la collecte des produits dangereux, sera communiquée prochainement.

La Municipale Marlyse PERROSET informe qu'à l'église de Vich et Coinsins, une nouvelle pasteure du nom de Mme Chantal RAPIN a été nommée. Elle nous informe également qu'un courrier a été envoyé aux aînés de plus de 75 ans, afin de les

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL GENERAL
DU LUNDI 19 JUIN 2023

informer des dangers liés à la canicule, pour demander de l'aide si nécessaire et surtout en cas d'isolement. La Municipale informe que la sortie des aînés à Sciez au parc des Aigles en juin 2023 s'est bien déroulée. De plus le loto organisé en décembre 2022 ayant été très apprécié, pourrait à nouveau être organisé en décembre 2023.

Le Syndic Laurent BARDET réitère ses remerciements à ses collègues et au personnel communal comme mentionnés dans le rapport de Gestion 2022.

Remerciements à la Boursière Mme Anick DELAY pour les comptes 2022.

Le Syndic nous fait part des points suivants :

- Concernant la situation hydraulique de Coinsins, le Syndic informe les conseillers que des restrictions seront prochainement mises en place. Les réserves d'eau actuelles sont similaires à une situation à mi-août et il convient dès lors de freiner l'arrosage dès maintenant. Les restrictions consisteront à avertir la Municipalité en cas de tirage important prévu (piscines, cultures, etc.) afin de répartir les jours de gros débit de l'eau de source, entre les besoins des habitants. D'autres mesures pourraient être prises, en cas de situations abusives, à savoir un arrosage des jardins avec arrosoir uniquement. Les fontaines seront arrêtées sauf celles qui doivent rester ouvertes pour des questions d'hygiène. M. Alain VALENTINO demande s'il y a toujours des problèmes avec la source de Duillier. Le Syndic confirme qu'une partie n'est effectivement pas utilisée à cause d'une bactérie.
- A la demande de Mme Corine WAELTI concernant le curage de la baigne aux chevaux, il lui est confirmé qu'il sera finalement effectué en octobre 2023.
- M. Benoît JULITA demande si un bac de rétention d'eau est possible ?
Le Syndic explique que le bac nécessaire pour nos besoins serait beaucoup trop grand à construire. Il confirme ensuite à M. Alain VALENTINO que le réservoir actuel est sous-dimensionné depuis longtemps, d'autant plus avec une utilisation sans restriction. A noter qu'un nouveau réservoir est envisagé mais le canton a suggéré de conserver l'eau dans les nappes phréatiques autant que possible.
Le Syndic répond à l'interpellation de M. André LEVEQUE que la Municipalité ne peut imposer aux habitants, ni contrôler quoi que ce soit pour éviter l'eau perdue chez les particuliers.
- Le Syndic informe les conseillers qu'une annonce va paraître dès demain afin de trouver un(e) remplaçant(e) à Mme Bernadette RUCHONNET qui prendra sa retraite à la fin de l'année. La société Adecco a été mandatée pour les recherches.
- Concernant DEMEX, selon l'article paru dans la FAO, le Syndic confirme que la Municipalité, malgré toutes les démarches effectuées, a été déboutée au Conseil Fédéral. Les travaux commenceront cet automne sans possibilité de les stopper. Les collecteurs seront renforcés avant travaux et à ce stade, seul le dégrapage de la terre végétale est autorisé.
- Concernant le PACom (Plan d'Affectation Communal, anciennement PGA), une date pour une séance d'information sera envoyée aux habitants, afin d'expliquer les enjeux sociaux, climatiques et économiques de cette nouvelle version.
- Finalement, les conseillers sont informés que seules trois personnes ont montré de l'intérêt pour la mise en place d'une ligne de bus entre Coinsins et Gland.

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL GENERAL
DU LUNDI 19 JUIN 2023

12. Divers et propositions individuelles

M. Philippe SCHNEIDER demande s'il est prévu des bornes de recharge pour voitures électriques sur le futur parking de l'école ? Le Syndic répond que ce n'est pas prévu ce jour car pas prévu dans le projet initial.

M. Aurelio MOCCIA demande si la couleur de l'école est définitive ?
Le Municipal Serge CERRATO confirme que ce n'est pas terminé et que tout le Complexe sera rénové dans un deuxième temps, après la fin des travaux.

M. André BOZZINI rappelle que la jeunesse de Coinsins participant au giron, a fait un gros travail avec leur char et demande de les encourager.

M. Aurelio MOCCIA remercie de pouvoir utiliser la salle des sociétés mais s'inquiète des problèmes de fenêtres qui ferment mal. Le Municipal Serge CERRATO confirme que le problème est connu, également pour la salle de gym, et qu'un devis global est en cours de demande.

La parole n'étant plus demandée, la Présidente remercie l'assemblée et félicite les conseillers pour leurs présences régulières.

La séance est levée à 21h30.

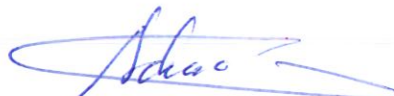
La Présidente :



Catherine FAUPEL



La Secrétaire :



Gayle ADAMS